Bulletin Info Biocivam 11

Bulletin n°57

Septembre 2009

Edito

Chers adhérents du Biocivam,

En tant que nouveau membre au Conseil d'Administration, je tenais à me présenter pour que vous puissiez mieux connaître mes motivations. Ancien éleveur dans la montagne noire, j'ai été amené à produire du fourrage de légumineuses (luzerne, sainfoin) et des céréales dans la plaine viticole dans les années 1990. L'arrêt de mon élevage en 2000 m'a permis de me développer en céréales et en fourrage bio pour la vente jusqu'à ce jour. L'association de ces deux types de culture fait qu'à ce jour je maîtrise assez bien, sans intrants, la production de céréales et de fourrages et les résultats sont prometteurs. La crise viticole qui touche notre région ouvre de nouvelles perspectives pour tous ceux qui veulent reconquérir des friches. A l'heure actuelle, il y a de la place aussi bien pour les éleveurs qui recherchent l'autonomie alimentaire, que pour les viticulteurs en difficulté qui veulent une nouvelle source de revenus, tout comme pour les propriétaires qui désirent conserver leurs terres en état. L'agriculture Bio sera l'avenir des friches viticoles en zone sèche et les productions qui en découleront (blé tendre panifiable, fourrage, blé dur, céréales pour animaux, etc…) permettront de recréer une économie en partenariat éleveur-céréalier-viticulteur comme elle existait déjà il y a plus de 60 ans (moulin à vent, cheval de trait). Ce n'est pas un retour en arrière mais un retour au bon sens et à une logique de marché en circuit court et en bio. Je fais profiter les éleveurs voisins de mes surfaces, en leur cédant la première coupe. N'oublions pas que les éleveurs sont les premiers consommateurs de céréales et j'invite les céréaliers à développer ce type de partenariat. Afin de faire profiter de mon expérience un maximum de personnes, je suis à votre disposition pour des visites sur mon exploitation, encadrées par Max ou éventuellement des formations pour ceux qui veulent s'installer.

Bien cordialement.

Yann Bertin Administrateur du Biocivam 11.

Dans ce numéro :

Actualité bio	**1-2**
PAC 2010	**3-4**
Agenda de l'automne	**5-6**
Marché estival de Castelnaudary	**7**
Bilan Foire d'Azille	**8-9**
Promotion des produits bio audois	**10-11**
Portrait de producteur	**12-13**
Dossier Observatoire de la bio - Chiffres 2008	**14-15**
Dossier : Se former à la Bio	**16-17**
Publications viticulture	**18**
Petites annonces	**19**
Formation Phytothérapie - Aromathérapie en élevage	**20**

BIOCIVAM 11
Chambre d'Agriculture
ZA de Sautès à Trèbes
11878 Carcassonne Cédex 9

☎ 04 68 11 79 38
fax 04 68 78 75 37
biocivam.11@orange.fr

Retrouvez-nous sur Internet :
www.bio-aude.com

Réévaluation des montants d'aide à l'arboriculture et au maraîchage biologiques

Le 9 juin dernier, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a annoncé la réévaluation des montants de l'aide à la conversion, pour l'arboriculture et le maraîchage à 900 € par hectare et par an pendant 5 ans. Les anciens montants étaient seulement de 350 € par hectare et par an pour l'arboriculture et de 600 € par hectare et par an pour le maraîchage. Ces nouvelles modalités financières s'appliquent aux dossiers déposés depuis le 15 mai 2009 et jusqu'en 2013.

Par ailleurs, le Ministère en charge de l'Agriculture a confirmé à cette occasion :

- le doublement du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, en 2010, sur les revenus 2009,
- la possibilité, pour les Communes, d'exonérer de la taxe foncière, pendant une durée de 5 ans, les propriétés non bâties lorsqu'elles sont exploitées sous le mode de production biologique,
- 50 millions d'euros pour une nouvelle aide au maintien de l'agriculture biologique dès 2010.

C.C.

Source : Agence Bio

Retrait des sous-produits de la vinification pour les viticulteurs bio

Après confirmation du service Viticulture des Douanes de Carcassonne, le Biocivam de l'Aude tient à informer ses adhérents de la **possibilité de retrait sous contrôle des marcs issus de la vinification sur les exploitations biologiques pour les épandre dans les vignes.**

Les viticulteurs en production biologique bénéficient de droit de cette mesure pour les marcs, en application de **l'article 27 du Règlement CE du Conseil n°1493/99 du 17 mai 1999 et de la circulaire de campagne VINIFLHOR 2008/2009.**

Les producteurs intéressés par cette procédure doivent informer par écrit (lettre ou télécopie) le service Viticulture de Carcassonne (*), 5 jours au moins avant le début des opérations, en précisant :

- nom et prénom,
- numéro CVI,
- date, heure et lieu où l'élimination des produits doit être opérée,
- poids approximatif,
- volume de la récolte correspondant,
- teneur moyenne en alcool.

Cette **déclaration doit être obligatoirement accompagnée de la copie de la lettre de confirmation de la notification d'activité délivrée par l'Agence bio ainsi que la copie du certificat de l'organisme contrôle** (Ecocert ou Qualité France) pour l'année en cours.

Le producteur devra également inscrire dans ses registres viti-vinicoles, les quantités estimées et la teneur moyenne en alcool des marcs ayant fait l'objet du retrait.

Le retrait des marcs doit être effectif au plus tard le 31 juillet qui suit la récolte et les lies doivent obligatoirement être livrées en distillerie agréée.

C.C.

Bilan de santé de la PAC et réforme 2010

En 2010, le découplage des aides du premier pilier de la politique agricole commune (PAC) se poursuit : 1,42 milliards d'€ ou 17,6% des 8 milliards d'aides directes distribuées chaque année en France seront redistribuées en revalorisant les DPU historiques (art.63) ou transférées en soutenant des secteurs ciblés (art.68). Les prélèvements (ou modulations, art.7) de 8% sur toutes les aides directes du 1er pilier au-delà de 5000 € seront transférés au 2ème pilier et alimenteront les enveloppes de l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN), la prime herbagère agri-environnementale (PHAE), la conversion à l'agriculture biologique, les mesures agri-environnementales (MAE) liées à des nouveaux défis, et les aides à l'installation.
Bien que l'harmonisation des aides consistant à réduire les DPU les plus élevés pour augmenter les plus faibles ne sera pas appliquée, le soutien à l'herbe, aux productions fragiles (ovins viande, lait de montagne, blé dur), et le ciblage sur l'agriculture biologique et les protéagineux attestent d'une amorce de recouplage écologique et social des aides. Le fossé entre les aides attribuées aux prairies et les cultures arables qui existait depuis 1992 ne sera pas comblé, mais il ne se creuse pas davantage.

Découplage

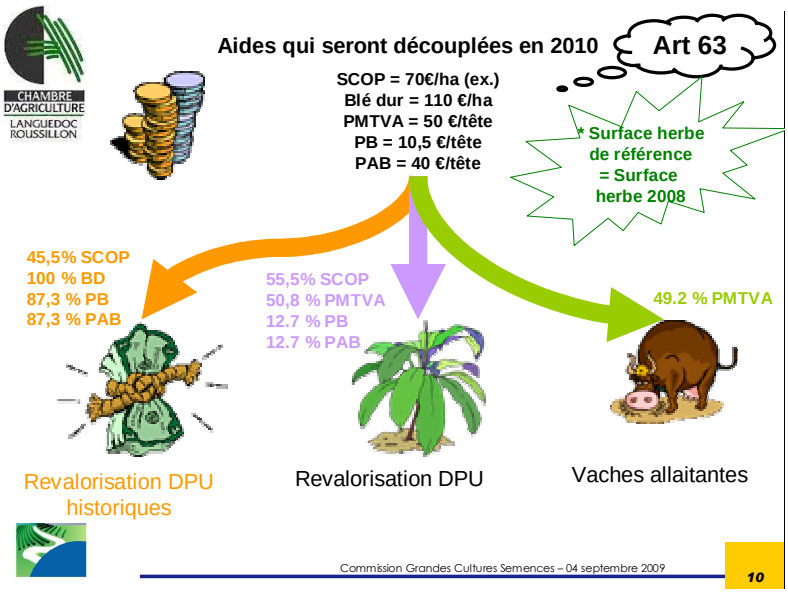

45,5% des aides SCOP, 100% des aides au blé dur et 87,3% des aides PB et PAB qui étaient encore couplées en 2009 revaloriseront les DPU historiques en fonction des surfaces et cheptels déclarés dans l'année la plus favorable pour chaque exploitation entre 2005 et 2008.
Le reste de ces aides ainsi que 50,8% de la PMTVA seront transférées pour revaloriser les DPU des surfaces en herbe, en maïs et en légumes.
Les 49,2% de la PMTVA découplée seront redistribuées sur les vaches primées et non primées ayant fait l'objet de demande de droits temporaires.

La part de la prime supplémentaire blé dur couplée en 2009 (71,25 €/ha) et la prime qualité (40 €/ha) seront découplées et revaloriseront les DPU historiques en fonction des surfaces déclarées dans l'année la plus favorable pour l'exploitation entre 2005 et 2007. Les exploitations avec une forte domination du blé dur dans les assolements historiques auront donc une fois de plus un avantage financier avec une revalorisation importante de leurs DPU.

Revalorisation DPU surfaces en herbe

	80 €/ha	35 €/ha	50€/ha	20€/ha
Surfaces en herbe	Si > 0.8UGB/ha et < 50 ha	Si > 0.8UGB/ha et > 50 ha	Si 0.5 - 0.8 UGB/ha et < 50 ha	Si 0.5 - 0.8 UGB/ha et > 50 ha

Dans les élevages extensifs avec un taux de chargement inférieur à 0,5 UGB/ha, seule les DPU des ha de surfaces fourragères correspondant à un chargement minimal de 0,5 UGB/ha seront revalorisés.

ACTUALITÉ

Réorientation

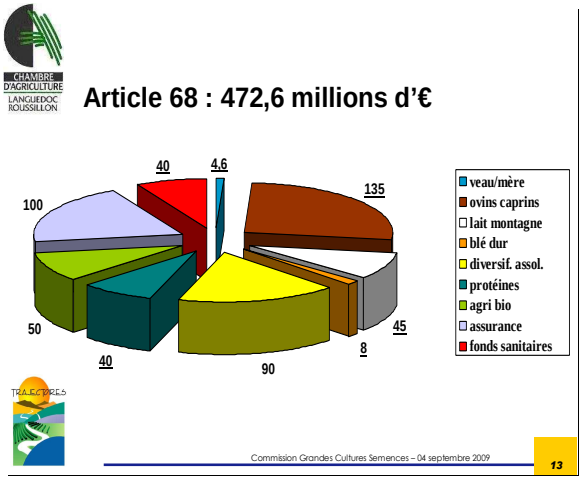

Les productions structurellement fragiles (blé dur, ovins/caprins, veaux sous la mère et lait de montagne) garderont des aides couplées (par tête ou à l'ha).

Conditions prime qualité blé dur (30 €/ha) : semences certifiées de variétés de qualité reconnues 110 kg ou 2 200 000 grains/ha.

L'aide spécifique aux protéagineux de 55,57 €/ha est maintenue couplée jusqu'en 2011. Une nouvelle enveloppe de 40 M€ financera une aide supplémentaire couplée de 150 €/ha pour les protéagineux (pois, féveroles, lupins) et les luzernes nouvellement déclarées.

Une enveloppe de 50 M€ financera dès 2010 une **aide au maintien en AB (MAB)**.

Modulation

- ► 590 M€/4 ans revaloriseront la PHAE.
- ► 92 M€/4 ans revaloriseront l'ICHN pour les 25 premiers ha.
- ► 125 M€ pour 4 ans financeront des actions pour répondre aux nouveaux défis liés au changement climatique, aux énergies renouvelables, à la biodiversité et à la gestion de l'eau.
- ► 45 M€/4 ans compléteront les enveloppes pour financer les conversions à l'agriculture biologique.

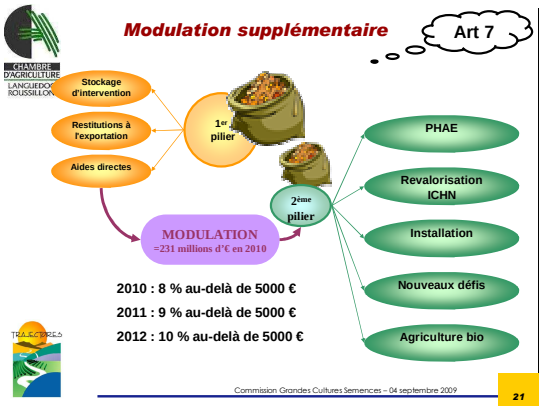

Le détail des modalités d'application ne sont pas complètement arrêtées. Nous espérons pouvoir vous confirmer définitivement ces nouveautés ainsi que les modalités d'application avant les semis de cet automne.

Pour l'agriculture biologique, il y a plusieurs avancées intéressantes

►la poursuite en 2011 de la réorientation d'aides du 1er pilier (art.68) et la modulation alimenteront les enveloppes d'aides à la conversion

►le transfert des aides CAB et MAB du 2ème vers le 1er pilier de la PAC, les rendant cumulables avec les MAE du 2ème pilier (PHAE ou MAE-T)

►**l'aide au maintien dès 2010 :** maraîchage/arboriculture 590 €/ha/an, viticulture/cultures légumières de plein champs/PPAM 150 €/ha/an, GC et prairies temporaires 100 €/ha/an, prairies permanentes et temporaires à rotation longue 80 €/ha/an

►la nouvelle aide de 150 €/ha aux pois protéagineux, féveroles et lupin et aux légumineuses fourragères (concerne probablement uniquement les nouvelles surfaces de luzernes en semis pur) incite à diversifier les assolements et allonger les rotations

M.H

AGENDA

Fête des Rouges du Roussillon
Dimanche 27 septembre à Boisset (34)
Organisée par le Parc du Haut Languedoc.
Expo d'animaux. Autonomie alimentaire. Infos conversion et élevage.

Réunion du Collectif Eleveurs
Mardi 29 septembre à Quillan
A 14 heures à l'antenne de la Chambre d'Agriculture de Quillan - 15 Quai de Pouzadou
Ordre du jour : Préparation du Point Alternatif FCO.

Fête de la Courge
Dimanche 4 et Dimanche 11 Octobre à Cahuzac

Rendez-vous à la Ferme du Roc de 10 heures à 19 heures.
Ambiance familiale, animations pour les enfants, repas sur place à base de courge, diverses expositions sur le sujet de la courge.
Vente directe à la ferme : samedis matins en septembre, octobre et novembre.
Soirées sur thème de la courge : Menus à base de courges/ repas de groupe…
Contact : Karin et Christoph Fahner ☎ 04 68 60 54 65

Outil décompacteur Yeomans
Mardi 13 Octobre à 10 heures - Mairie de Sougraigne
Diaporama : La Charrue Yeomans est un décompacteur type chisel de précision. Sa particularité est de laisser la surface sans retournement, et d'ouvrir le sol en profondeur avec un but précis, la création d'humus.
L'idée de P.A.Yeomans est de travailler en courbes de niveau pour faire infiltrer et absorber le maximum d'eau de pluie.
Adresses utiles : http://picasaweb.google.com/permaculture.biz/PermacultureDesignPortfolio# - www.permaculture.biz
Contact : Andrew Darlington ☎ 04 68 69 84 52 andrew-darlington@orange.fr

Démonstration de matériel de désherbage
Mardi 20 octobre à Luc Sur Aude
Journée de démonstration de matériel de désherbage mécanique sur plantes aromatiques et vignes au Domaine de Castillou.
Le programme détaillé sera disponible au biocivam 11 et sur le site : bio-aude.com

Foire départementale de l'Elevage à Espezel
Samedi 24 et Dimanche 25 octobre
Pôle Bio, grillades et stand d'informations.
Contact : Jean-Luc Tournaire ☎ 04 68 20 56 88

Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon • Tél. : 04 67 20 48 07 • stephane.allard@languedocroussillon.chambagri.fr

Communiqué de presse

La Chambre Régionale d'Agriculture va faire travailler en réseau 55 filières sous signes officiels de qualité, et pendant 3 jours !

Le monde agricole donne rendez vous au grand public du **16 au 18 octobre** pour répondre à deux questions simples : qu'est-ce qu'un signe officiel de Qualité, et y en a t'il en Languedoc Roussillon ?

Les 55 filières décriront ce qu'est un Label Rouge, une Indication géographique Protégée, une Appellation D'Origine Contrôlée, et bien sûr l'Agriculture Biologique. Mais bien entendu ils ne feront pas que ça !

Dégustations et explications sont les deux maîtres mots de l'opération. Parmi l'ensemble des animations proposées par la totalité des filières, citons :

- L'IGP riz de Camargue réalisera une mini rizerie (de la graine au champ)
- L'Agriculture Biologique reconstituera un véritable jardin potager, et réalisera une table de découverte des légumes de saison avec un maraîcher
- Enfants et grands pourront réaliser leurs pains bio en direct le Samedi : vous venez à 10h, vous faites votre pâte, vous la pétrissez, vous laissez cuire une heure et vous repartez avec votre pain bio !
- Le Centre d'Information des Viandes présentera toutes les viandes de la région Languedoc Roussillon, Bœuf et Génisses Aubrac; bœuf Gascon, Agneau de Lozère, du Pays d'Oc et « el Xaï » (l'agneau catalan…)
- Chasse au trésor avec l'AOC (en cours) Châtaigne des Cévennes, dégustations d'huiles, d'olives, de miel, de poulets fermiers, de riz, de taureau, de Pélardon

Présents également, en partenariat avec les interprofessions viticoles (CIVL, CIVR, InterOc et AirSud), **les vins blancs rouges et rosés pour un véritable feu d'artifice de senteurs, de nez floral et de longueur en bouche** : il y a 36 appellations d'origine à découvrir du Roussillon au Languedoc, sans oublier les vins de pays. Les vins (et le secteur agroalimentaire) représentent la deuxième source d'exportation de la région Languedoc Roussillon : ça vaut le coup de les goûter non ?

Et retrouvez bien entendu les **produits Officiels de « saison »** : Oignons doux des Cévennes AOC, châtaignes des Cévennes du haut Languedoc AOC en cours, l'Olive de Nîmes AOC (la picholine), le bœuf fermier Aubrac Label Rouge, l'AOC taureau – et le riz IGP - de Camargue, etc…

LA QUALITE FAIT SA COMEDIE

Du 16 au 18 octobre 2009, Place de la Comédie à Montpellier

L'Agriculture : Biologique, d'Appellation et certifiée d'Origine du Languedoc Roussillon !

Contact Presse : Stéphane Allard, stephane.allard@languedocroussillon.chambagri.fr , 04.67.20.48.07, 06.31.43.73.54

LES ACTIVITES DU BIOCIVAM 11

Le marché bio estival de Castelnaudary

A l'initiative de la Mairie et du Biocivam, quatre marchés ont été organisés durant les mois de juin, juillet, août et septembre. Avant d'envisager la suite à donner à ce nouveau rendez-vous des consommateurs bio, nous pouvons d'ores et déjà faire un premier bilan. Nous avons pu compter sur 15 à 20 exposants à chaque marché et nous tenons tout d'abord à remercier les producteurs qui se sont impliqués pour leur implication et leur convivialité.

Concernant la fréquentation par le public, nous pouvons regretter une affluence modeste. Parmi les raisons envisagées, citons une communication à optimiser et le fait que le secteur de Castelnaudary ne soit pas une région où « la bio » est fortement implantée. Loin de nous décourager, tout ceci nous incite à nous remobiliser.

La période d'été étant terminée, une nouvelle formule sera bientôt mise en place. A la demande de certains exposants et en accord avec la Mairie, un « espace Bio » est prévu au sein du marché traditionnel et hebdomadaire du lundi matin. Ce dernier devant être globalement réorganisé dans les semaines à venir. Le fait de passer d'un marché mensuel à un marché hebdomadaire présente évidemment des avantages et des inconvénients. Pour ceux qui auraient des difficultés à être disponibles tous les lundis, nous pouvons envisager des rotations de façon à maintenir une offre la plus constante possible.

Dès que la nouvelle organisation du marché sera connue, les producteurs déjà impliqués seront avertis. Pour les nouvelles demandes, vous pouvez également nous contacter aux coordonnées ci-dessous. Nous comptons sur vous tous pour pérenniser ce rendez-vous bio de l'ouest audois.

H.Tubery - Administrateur Biocivam

Contacts : Mairie de Castelnaudary (Service des droits de place) 04 68 94 58 00 - Biocivam (H.Tubery) 06 87 76 89 56

DE LA MAIN D'ŒUVRE SUR VOS EXPLOITATIONS

Nous recevons beaucoup de demandes de personnes qui recherchent un stage ou un travail saisonnier chez un producteur bio.
Merci de nous faire savoir vos besoins en personnel afin de ne pas encombrer vos boîtes aux lettres et vos lignes téléphoniques inutilement.

LES ACTIVITES DU BIOCIVAM 11

La Foire Bio d'Azille du 5 juillet 2009

Marché des producteurs

Toilettes sèches proposées au public par l'entreprise Ecolette

Conférence au syndicat d'initiative

Stand du Biocivam

Pêche à la ligne pour les enfants

Les élus locaux parcourent les stands des différents producteurs

LES ACTIVITES DU BIOCIVAM 11

Démonstration mur d'enduit de terre sur bottes de paille

Présentation d'écomatériaux par l'association Ecorce

Stand tri sélectif - Communauté de communes du Haut-Minervois

Eveil à la nature pour les enfants par l'association Le Chant des Bois

Recyclage des matériaux par l'association Le Parche-

Reconnaissance des plantes sauvages proposé par le collectif audois des Alternatives aux Pesticides

Technique des Bois Raméaux Fragmentés par Nature & Progrès 11

Communiquez au mieux sur vos produits !

Agrémentez vos fiches sur le site Internet www.bio-aude.com

Nous vous avons informé à plusieurs reprises de l'existence de notre site Internet consacré à l'agriculture biologique audoise. Une **rubrique est dédiée aux produits bio en vente directe dans le département** par le moyen d'un moteur de recherche destiné aux consommateurs (produit, zone ou mode d'achat) donnant comme résultat des fiches « producteur » plus ou moins détaillées en fonction des informations que vous nous avez transmises.

Certains d'entre vous nous ont fourni des informations complètes (*disponibilité des produits, animations annuelles, gamme de prix, horaires d'ouverture…)* et quelques photos qui agrémentent grandement leurs fiches. Pour d'autres, nous avons très peu d'informations et pas toujours de clichés photographiques à proposer. Ce qui rend ces fiches « minimalistes » moins attrayantes pour l'internaute.

Nous vous invitons donc à passer quelques minutes sur www.bio-aude.com afin de prendre le temps de vérifier la fiche de présentation correspondant à votre entreprise. Si votre fiche présente quelques manques et que vous désirez la compléter, vous pouvez nous adresser les éléments de votre choix **ainsi que vos photos numériques** à l'adresse suivante info@bio-aude.com.

Si vous n'avez pas accès à Internet ou si vous possédez uniquement des photos papier, adressez nous le tout par courrier, nous nous occuperons de les transformer en format informatique. Merci d'avance pour votre collaboration !

C.C.

Formation PPAM

De nombreuses personnes nous ont fait part de leur questionnement sur la diversification en PPAM. Dans le cadre du projet de développement de la production de PPAM en bio, en partenariat avec les entreprises locales (notamment Golgemma et Arcadie), 6 journées de formations vont être mises en place en novembre et décembre.

- 4 journées techniques, où Muriel Saussac de l'ITEIPMAI interviendra, afin de donner des références technico-économiques sur les plantes en sec et irriguées et qui seront aussi des journées de rencontre avec les entreprises intéressées par une production locale et pour faire part de leurs besoins.
- 1 journée dans l'Aude, 1 journée dans l'Hérault et 2 journées dans le Gard. 2 journées sur le marché des PPAM bio, avec le CEPPARM et M. Doudon, producteur et administrateur de la COPAMIVAR

Contact : Julie Perrin - Animatrice - Civam Bio Gard
Tél 04 66 77 49 58 - e-mail : j.perrin@biogard.fr

Profitez du site pour faire paraître vos annonces

Nous mettons votre annonce sur le site durant 1 mois. Si vous désirez continuer, merci de nous téléphoner.

RUBRIQUE BIOCIVAM

Nouveau guide 2010 des « Bons Chemins de la Bio dans l'Aude »

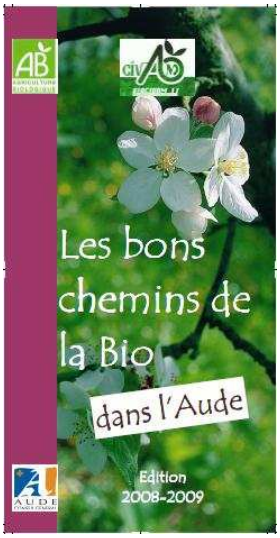

L'ère informatique ne nous a pas totalement fait oublié notre attachement aux supports papier en tout genre ! Et c'est le cas pour notre guide annuel « Les Bons Chemins de la bio dans l'Aude » qui rencontre toujours un grand succès auprès des consommateurs locaux et des touristes. Pour nos adhérents les plus récents, nous vous rappelons que ce guide présente uniquement les producteurs bio audois pratiquant la vente directe. Nous avons pratiquement épuisé la version 2009 de ce petit outil pratique et facile d'utilisation. C'est pourquoi nous nous préparons à sortir une nouvelle mouture du guide en janvier 2010.

Pour cela, nous avons besoin de votre participation. **Si vous voulez apparaître dans le guide, manifestez vous !** Complétez le formulaire joint au bulletin et n'oubliez surtout pas de nous transmettre l'attestation de contrôle de votre organisme certificateur.

Si les informations vous concernant sont les mêmes que lors de la dernière édition, vous pouvez tout simplement nous confirmer votre souhait de figurer dans la nouvelle version du guide par téléphone ou par mail (*04 68 11 79 38 - biocivam.laurence@orange.fr*). Même si vous n'avez rien à modifier, contactez nous car nous n'intégrerons dans le guide que les personnes qui nous le demanderont. En effet, nous ne pouvons pas connaître les éventuelles modifications de votre activité.

Ce guide est diffusé à tous les offices du tourisme, lors des manifestations auxquelles le Biocivam et la Chambre d'Agriculture 11 participent, à nos partenaires associatifs, au sein de nos locaux,

Privilégier la communication par informatique

Chers Adhérent(e)s,

Pour réduire nos dépenses quotidiennes, nous souhaitons privilégier la voie informatique pour vous transmettre nos informations.

C'est pourquoi nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet www.bio-aude.com dans lequel les rubriques Actualités et Agenda proposent des éléments nouveaux régulièrement pouvant vous concerner (avertissements techniques, événements locaux, réglementation, démarches administratives…).

Par ailleurs, si vous possédez une adresse mail que vous consultez régulièrement, nous vous invitons à nous la transmettre (si ce n'est déjà fait) car nous souhaitons réduire nos coûts d'envois postaux et privilégier cet outil rapide et économique (y compris pour la planète !). Vous pouvez nous transmettre votre adresse mail en nous écrivant à biocivam.11@orange.fr ou biocivam.laurence@wanadoo.fr.

Notre bulletin d'information trimestriel restera adressé par courrier à tous nos adhérent(e)s.

Merci beaucoup de votre compréhension !

L'équipe du Biocivam

PORTRAIT DE PRODUCTEUR

Andréas Muller

Monika Vorgrimmler

Elevage biologique

130 hectares dans la Haute-Vallée,

St Louis et Parahou

Pouvez-vous nous présenter votre exploitation ?

Notre exploitation est située au sud-est du département (sur le canton de Quillan dans la Haute Vallée de l'Aude) à 700 mètres d'altitude. Nous sommes proches du Pic de Bugarach mais nous nous sentons encore dans les Corbières (avec des précipitations de 800 mm/an d'octobre à mai). Nos terrains sont calcaires et schisteux et nous sommes fortement touchés par les vents (Tramontane et vent marin). Nous avons 80 hectares en propriété et 50 hectares en fermage (dont 25 hectares de prairies naturelles utilisées pour nourrir les animaux en hiver). Toute notre surface est en pente et clôturée.

Notre troupeau (160 têtes races Manech tête noire & rousse et Lacaune) est constitué de plusieurs lots : brebis laitières (120 têtes), antenaises (20 têtes), agnelles (20 têtes) et béliers. Nous avons également 4 cochons permettant de valoriser le petit lait et deux ânes. Pour protéger le troupeau contre l'ours, les loups et les chiens errants, nous avons récemment acquis un berger des Pyrénées.

Nous avons repris la propriété à la fin de l'année 1992. Nos 2 premières années sur la ferme furent consacrées à la création d'une salle de traite, d'une fromagerie et à la constitution du troupeau. Récemment, nous avons créé un gîte accueil paysan pour sept personnes. Nous travaillons en couple sur l'exploitation.

Notre calendrier annuel est rythmé par nos activités :
- agnelage : mois de janvier et février,
- traites et fabrication du fromage : de février jusqu'au mois d'août,
- récolte du foin : en juin et juillet,
- vente des fromages sur les marchés : de mars à décembre,
- lutte naturelle : de mi août à fin septembre,
- distribution du foin : de mi-décembre à mi-avril

Quel a été votre parcours et pourquoi le choix de l'Aude comme lieu d'installation ?

Nous avons commencé notre parcours par des études en agriculture en Allemagne plutôt destinées à exercer dans la recherche. Puis nous sommes tombés en amour pour le fromage au cours de stages en fromagerie en haute montagne en Suisse. Nous avons donc décidé d'approfondir nos connaissances sur cette production et avons décidé de nous installer à Parahou juste devant le Pic de Bugarach. L'Aude correspondait parfaitement à nos aspirations (proximité de la mer, de la montagne et beauté du paysage sauvage).

Pourquoi avoir choisi de produire en bio ?

Dans la mesure où notre production dépend à 100 % de la nature, le choix de produire en bio ne fait que donner raison à nos convictions.

PORTRAIT DE PRODUCTEUR

Quelles sont les particularités du mode de production bio en élevage ?

Pas d`engrais chimique, ni d'insecticides. Les traitements vétérinaires sont restrictifs et le soin aux animaux se fait à l'aide de l'homéopathie et de la phytothérapie dans le plus grand respect des besoins des animaux.

Quelles sont les difficultés liées à ce mode de production ?

Un exemple assez récent : la fièvre catarrhale. Au travers de cette crise, les administrations française et européenne ont essayé de marginaliser la bio et ont proposé des mesures absolument pas adaptées aux besoins et à la manière de travailler des éleveurs bio. Au début de la crise, nous nous sommes sentis seuls, incompris et inexistants.

Et les avantages ?

Le même exemple : par l'intermédiaire de collectifs locaux la liberté vaccinale créés partout en France, nous avons pu nous faire entendre et engendrer une vraie vague de solidarité. Nous n'avions encore jamais ressenti cela auparavant. Un grand merci d'ailleurs à toutes et à tous ceux qui se sont mobilisé(e)s avec nous pour que nous puissions continuer de nous identifier par notre travail et nos produits afin de rassurer au final le consommateur.

Quels modes de vente avez-vous choisi ? Pourquoi ?

Nous commercialisons notre production à 60 % en vente directe (marchés de Limoux, d'Esperaza et à la ferme), puis les 40 % restants sont destinés aux magasins bios dans un rayon de 60 km dans l'Aude et les PO. Nous avons une préférence pour le contact direct avec nos clients sur les marchés, cependant participer à deux marchés par semaine est le maximum possible par rapport au travail sur la ferme (notamment fromagerie et traite). La vente en magasins bio nous semble importante pour la création d'emplois et la distribution de nos produits dans un rayon plus important. Les magasins bio faisant preuve de beaucoup d'engagement, nous avons le sentiment de laisser nos produits entre de bonnes mains.

L'échange avec les consommateurs est-il important à vos yeux ?

Il est évidemment très important. Il faut continuer à expliquer au "consommateur" d'où viennent les aliments, comment est produit ce qu'il mange afin de lui rappeler la différence entre une production paysanne biologique et la production agroalimentaire de masse. Tout le monde sait que la nourriture est la base de la santé et que le paysan a donc une grande responsabilité envers "ses consommateurs".

La crise qui nous secoue actuellement a t-elle des conséquences sur votre activité ?

Il est vrai que les frais fixe augmentent sans cesse et nous essayons d'économiser au maximum afin d'éviter une répercussion trop importante sur le prix de nos produits. Ce n'est cependant pas évident et certains clients compréhensifs conservent leurs habitudes d'achat. D'autres réduisent leurs achats en fromage ou du moins leur fréquence de consommation. Pourtant grâce à la croissance actuelle du marché des produits bios, nous arrivons à vendre notre production correctement. La création d'un gîte d'accueil paysan nous offre une opportunité supplémentaire de revenus.

Propos recueillis par CC

DOSSIER : Observatoire de l'agriculture biologique : les chiffres 2008 de l'Agence Bio

Au niveau national

Les chiffres de l'agriculture biologique connaissent un véritable décollage en 2008. Le nombre d'exploitations agricoles engagées en AB a progressé de 11 % soit 13 298 exploitations (représentant 2,6 % des exploitations françaises).
La superficie exploitée en mode de production bio était en 2008 de 583 799 ha (+ 4,8 % par rapport à 2007) dont 81 565 ha en conversion (+36,4 %). La totalité des surfaces bio représentaient 2,12 % de la surface agricole utilisée (SAU) française.
Environ 7 400 entreprises de préparation et de distribution étaient certifiées en 2008.

Les productions végétales

Parmi les 583 799 ha certifiés AB en 2008, les 2/3 étaient des surfaces toujours en herbe ou des cultures fourragères. Les grandes cultures couvraient 20 % de cette surface (progression de 8,6 % par rapport à 2007).
Les cultures pérennes représentaient (vignes et arbres fruitiers) près de 6 %. Le vignoble bio poursuit sa très forte augmentation (+ 25,2 %). Les surfaces viticoles ont progressé de 50 % en 2 ans. Elles représentaient en 2008 plus de 3 % des surfaces viticoles françaises. Les surfaces fruitières et en légumes frais sont en hausse d'environ 14 %.
Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales ainsi que les surfaces fourragères bio poursuivent leur développement progressif. Seules les surfaces en protéagineux et en légumes secs ont reculé.

Les productions animales

Les cheptels de ruminants, en particulier le cheptel bovin (allaitant et laitier), ont progressé en 2008. Les hausses des effectifs de poulets de chair et de poules pondeuses sont également significatives.
Le cheptel ovin progresse, avec un dynamisme important pour les brebis laitières et un certain tassement du nombre de brebis allaitantes.
Les volailles biologiques connaissent également une progression positive (poulets de chair et poules pondeuses).

Un développement régional contrasté

En 2008, plus de 60 % des surfaces et les 2/3 des exploitations bio étaient localisées dans 7 régions, comptant chacune plus de 1000 exploitations certifiées : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, PACA, Aquitaine et Bretagne. Avec 67 822 ha certifiés, la région Midi-Pyrénées était, en 2008, la 1ère région pour ses surfaces certifiées AB.
Ces surfaces évoluent néanmoins de manière très variée en fonction des régions, allant du triplement dans l'ensemble des départements d'Outre-mer à une hausse de 28,2 % en Corse jusqu'à un recul de -4,5 % en région Limousin. Dans 5 régions, les surfaces bio ont progressé de quasi 10 % ou plus : Corse, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Outre-mer et PACA. Deux régions se distinguent tout particulièrement, PACA et Languedoc-Roussillon, avec une part du bio dans leur SAU régionale respectivement de 7,7 % et de 5 %.

CC

DOSSIER : Observatoire de l'agriculture biologique : les chiffres 2008 de l'Agence Bio

Zoom sur la région Languedoc-Roussillon

Bonne élève notre région reste bien classée en 2008 dans les chiffres de l'observatoire de l'Agence Bio. Le nombre d'exploitations bio a progressé de 22,2 % entre 2007 et 2008 (1 323 exploitations), les surfaces ont gagné 11,5 % (total des surfaces en bio et en conversion de 47 538 ha) soit 5 % de la SAU régionale.

Données générales

	Exploitations		Surfaces agricoles					Transformateurs
	Nbre	08/07	Bio (ha)	Conversion (ha)	Total (ha)	% SAU	08/07	
11 Aude	263	15,9%	11 671	2 294	13 964	5,8%	-0,5%	45
30 Gard	367	19,2%	7 264	1 973	9 237	5,1%	25,9%	105
34 Hérault	313	26,2%	5 409	2 306	7 715	3,9%	20,8%	104
48 Lozère	108	18,7%	7 311	2 580	9 891	3,9%	18,6%	15
66 Pyrénées-Orientales	272	30,1%	5048	1 682	6 730	8,0%	2,9%	39
Languedoc-Roussillon	1 323	22,2%	36 703	10 835	47 538	5,0%	11,5%	308

Le palmarès des départements français

Nombre d'exploitations certifiées AB en 2008

(Hérault en 7ème position avec 313 exploitations certifiées)

Surfaces en mode de production bio

(Aude en 6ème position avec 13 964 hectares certifiés)

Part de la bio dans la SAU

(Pyrénées-Orientales en 6ème position avec 8 %
Aude en 10ème position avec 5,8 %)

CC

DOSSIER : Se former à la Bio

Pratiquer l'agriculture biologique nécessite des compétences et des connaissances précises. Les établissements de formation agricole ont longtemps considéré le mode de production biologique comme marginal. C'est pourquoi il ne faisait l'objet que de très peu de modules d'enseignement.

L'accueil très favorable des produits bio par les consommateurs, les nouvelles exigences en termes de formation agricole impulsées par le Grenelle de l'Environnement ainsi que le nombre croissant de porteurs de projet en conversion et en installation en AB ont permis un développement notable de l'offre de formation en agriculture biologique ces dernières années.

Depuis la rentrée scolaire 2008, le mode de production en agriculture biologique doit être abordé dans toutes les formations de l'enseignement agricole et peut même donner lieu à une orientation AB de certaines formations ou secteurs (*note de service DGER/SDPOFE/N2008-2081*), avec un objectif de généralisation pour 2012.
Cet article a pour objectif de vous présenter de la manière la plus exhaustive possible l'offre de formation actuelle en AB sur le territoire français.

Formation initiale dans le système scolaire professionnel ou général, orientation agriculture biologique

BAC professionnel "Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole"

LPA La Cazotte, St Affrique (12)
tél. 05 65 98 10 20
www.la-cazotte.educagri.fr

CFTA L'Abbaye
Montfort sur Meu (35)
Tél. 02 99 09 02 33

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

CFP Midi-Pyrénées Brens
Gaillac (81)
Tél. 05 63 57 05 15
www.cfp81.asso.fr

EPL de Montbrison Précieux
Saint-Genest Malifaux
Montbrison (42)
Tél. 04 77 97 72 00
www.legtamontbrison.educagri.fr

Formation en Apprentissage

Peu de formations en AB par apprentissage existent. Il est cependant possible durant les formations agricoles d'effectuer son apprentissage chez un agriculteur bio.

Brevet de Technicien Supérieur

EPL de Montbrison Précieux
Saint-Genest Malifaux
Montbrison (42)
Tél. 04 77 97 72 00
www.legtamontbrison.educagri.fr

Brevet Professionnel à dominante agrobiologique

CFPPA Limoges
Verneuil / Vienne (87)
Tél. 05 55 48 44 30
Polyculture, élevage et maraîchage

CFPPA Florac
Florac (48)
Tél. 04 66 65 65 62

Certificat de spécialisation

MFR Anneyron
Anneyron (26)
Tél. 04 75 31 50 46
Technicien conseil en AB

CFAA Tarn et Garonne
Montauban (82)
Tél. 05 63 21 23 39
Conduite de productions AB et commercialisation (arboriculture)

MFR Le Grand Mas
Uzès (30)
Tél. 04 66 22 18 26
www.mfr-uzes.com
Conduite de productions en AB et commercialisation

CFPPA Lons le Saunier
Montmorot (39)
PPAM en AB ou en biodynamie

DOSSIER : Se former à la Bio

Formation pour adultes

Brevet Professionnel à orientation Agriculture Biologique

Sans formation agricole ni expérience dans le domaine, le Brevet Professionnel permet de se former et de préparer à court ou moyen terme une installation agricole.

CFPPA Ste Affrique
Ste Affrique (12)
Tél. 05 65 98 10 35
Polyculture élevage

CFPPA Die
Die (26)
Tél. 04 75 22 04 19
Maraîchage, élevage

CFPPA de Rennes Le Rheu
Le Rheu (35)
Tél. 02 99 60 87 77
Maraîchage, élevage

CFPPA du Morvan
Château-Chinon (58)
Tél. 03 86 79 49 30

Chambre d'Agriculture 56
Bignan (56)
Tél. 02 97 46 73 05

CFPPA de Digne-Carmejane
Le Chaffaut (04)
Tél. 04 92 34 60 56
Maraîchage, PPAM

CFPPA Sées
Sées (61)
Tél. 02 33 28 71 59
Elevage

CFPPA Coutances
Coutances (50)
Tél. 02 33 76 80 50
Maraîchage

CFPPA du Gard
Rodilhan (30)
Tél. 04 66 20 33 09
Maraîchage, arboriculture, viticulture

CFPPA de Lons Le Saunier
Montmorot (39)
Tél. 03 84 43 31 67
Elevage, maraîchage, PPAM, viticulture

CFPPA Brioude
Fontannes (43)
Tél. 04 71 74 57 74
www.bonnefont.educagri.fr
Maraîchage, élevage

CFPPA d'Obernai
Obernai (67)
Tél. 03 88 49 99 29
Biodynamie

CFPPA Florac
Florac (48)
Tél. 04 66 65 65 62

Genech Formation
Lesquin (59)
Tél. 03 20 62 29 99

CFPPA Kerliver
Hanvec (29)
Tél. 02 98 20 00 08
Maraîchage

CFPPA Bougainville
Brie Comte Robert (77)
Tél. 01 60 62 33 33
Maraîchage

CFPPA La Roche-sur-Yon
La Roche/Yon (85)
Tél. 02 51 09 82 92
Maraîchage, polyculture Élevage

CFPPA Limoges
Verneuil / Vienne (87)
Tél. 05 55 48 44 30
Polyculture, élevage et maraîchage

CFP de Midi-Pyrénées, Brens
Gaillac (81)
Tél. 05 63 57 05 15
www.cfp.asso.fr
Maraîchage, semences

Certificat national en agriculture biologique

Si vous êtes titulaire d'un diplôme agricole ou avez une expérience professionnelle dans le domaine agricole d'au moins un an, 2 certificats nationaux en agriculture biologique sont accessibles sous conditions.

Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation

CFPPA de Rennes Le Rheu (voir ci-dessus)

CFPPA Carpentras
Carpentras (84)
Tél. 04 90 60 80 90
http://campus.louisgiraud.online.fr/index.htm
Options : maraîchage et cultures sous abri - cultures pérennes

CFPPA Brioude (voir ci-dessus)

CFPPA de Die (voir ci-dessus)
www.cfppa-die.educagri.fr

Technicien conseil en agriculture biologique

CFPPA Ste Affrique en collaboration avec le CFP de Midi-Pyrénées de Gaillac (voir ci-dessus)

CFPPA de Rennes Le Rheu (voir ci-dessus)

MFR Anneyron (voir ci-dessus))

Enseignement supérieur

Licence professionnelle "Conseil & Développement en Agriculture Biologique"

Université Blaise Pascal & ENITA Clermont-Ferrand
Lempdes (63)
Tél. 04 73 98 13 13
en partenariat avec plusieurs établissements (CFPPA, CFP, LEGTA, MFR)

Formation d'ingénieurs

Plusieurs écoles d'ingénieurs proposent un module ou des interventions sur le thème de l'AB : AgroParisTech, Agrocampus - Rennes, ENITA Clermont-Ferrand, ISARA de Lyon, ESE - IER à Poisy, Montpellier SupAgro.

PUBLICATIONS

Viticulture : les publications de l'AIVB-LR

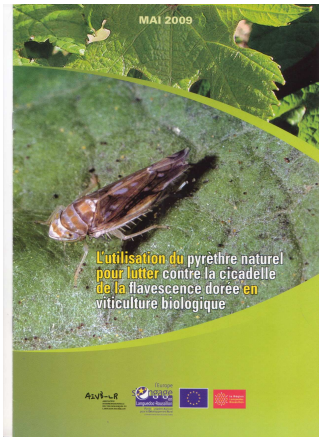
MAI 2009
L'utilisation du pyrèthre naturel pour lutter contre la cicadelle de la flavescence dorée en viticulture biologique

L'association Interprofessionnelle des vins biologiques du Languedoc-Roussillon vient d'éditer en mai dernier un document de synthèse sur ***l'utilisation du pyrèthre naturel pour lutter contre la cicadelle de la flavescence dorée*** en viticulture biologique. Ce document fait le bilan de nombreux travaux d'expérimentations mis en place ces dernières années. Court et concis, il est à destination aussi bien des techniciens que des producteurs afin de les aider à améliorer les moyens de lutte contre la cicadelle dorée en viticulture biologique (réglementation, mode d'action du pyrèthre naturel, comparaison avec la roténone, efficacité et limites du pyrèthre).

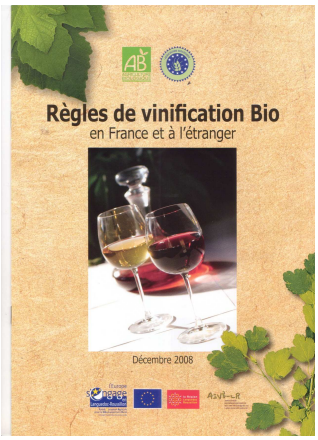

En attendant la réglementation européenne sur l'étape de vinification en mode de production biologique (prévue pour 2010), l'AIVB a publié en décembre 2008 une plaquette de synthèse sur les ***règles de vinification bio en France et à l'étranger***. Ce document présente les principaux règlements et cahier des charges de vinification bio existants à ce jour, présentant un intérêt technique et économique pour les producteurs de vin bio français (NOP, Bourgeon Bio Suisse, Charte FNIVAB, cahier des charges Nature et Progrès, Demeter et Biodyvin, marque Delinat). Sous forme de tableau, les produits autorisés et interdits dans les différents cahiers des charges sont présentés.

Il nous reste quelques exemplaires de ces plaquettes d'information au Biocivam. Vous pouvez également vous adresser directement à l'AIVB-LR pour vous les procurer (Tél. 04 99 06 08 41 – aivblr@wanadoo.fr). Elles sont par ailleurs en téléchargement gratuit sur le site Internet de l'AIVB-LR www.millesime-bio.com, partie AIVB-LR.

Résultats d'expérimentation 2008 du GRAB

Le Groupe de Recherche en Agriculture Biologique (basé à Avignon) a rendu public ses résultats d'expérimentations 2008 en maraîchage, arboriculture, production d'olives et viticulture. Les thèmes des actions conduites correspondent aux besoins exprimés par les maraîchers, arboriculteurs et viticulteurs en agriculture biologique des régions PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. Les expérimentations sont réalisées sur la station du GRAB et surtout (plus de 70% du programme) chez les maraîchers, arboriculteurs et viticulteurs des trois régions. Elles font l'objet d'une concertation étroite avec les agriculteurs et avec différents partenaires techniques régionaux et nationaux. Lutte contre les ravageurs et les maladies, essais variétaux, itinéraires techniques, fertilisation, biodiversité, utilisation de l'eau… autant de sujets traités dans les expérimentations du GRAB.

Ces comptes-rendus sont disponibles sur CD au Biocivam et sur www.grab.fr

GRAB – Tél. 04 90 84 01 70 – secretariat@grab.fr – www.grab.fr

PETITES ANNONCES

Cherche 15 ha de terres + eau pour Grandes Cultures et Elevage dans les secteurs Lauragais - Razès.
Contact : Cécile Rousseau - ☎ 06 18 37 23 50
cecilerousseau@no-log.org

♦

Agriculteur cherche 10 à 15 ha minimum pour installation en agriculture biologique, (poules pondeuses, céréales et apiculture), maison + dépendances.
Contact : Eric Grobert
☎ 06 47 01 29 54
trois.épices@gmail.com

♦

Cherche terrain 1 Ha, agricole ou loisir, vente ou location, région Midi-Pyrénées ou Aude, avec accès eau, évent. électricité, surface plane, possibilité partiellement boisée, pour installation projet agricole pro, bio et innovant, sous serre de taille artisanale (350m² env.).
Contact : ☎ 05 63 57 69 06
☎ 06 73 00 65 74
crigon@a-self.org

Achète exploitation agricole 350 000 euros. Couple sérieux 2 enfants, cherche exploitation avec accompagnement de 3 à 5 ans avant départ en retraite du cédant.
Nous offrons une aide non rémunérée de 35 h/hebdo pour les travaux de la ferme, services et autres contreparties envisageables (échange/troc). Achat en formule viager / location-vente / possibilité crédit. Etudie toutes propositions.
Expérience polyculture élevage, panification. Formation BPREA agrobiologie
Contact : ☎ 04 94 51 15 29 - mail:extradetails@yahoo.ca .

♦

Fermage du côté de Salvagnac. Producteur en cours de cessation d'activité agricole souhaite transmettre son foncier en fermage à des personnes porteuses de projets sur une surface moyenne.
Les terres sont actuellement réparties ainsi : 12 ha de vignes et 15 ha de céréales.
Il cesse en ce moment même son atelier Ovin. Il avait 140 brebis.
Il y a la possibilité d'inclure dans le fermage un bâtiment agricole.
Contact : Mr Alain Gatimel
☎ 05 63 33 95 65

♦

Cherche bovins sevrés de moins de 8 mois pour contractualiser l'achat de producteur à producteur (possibilité de prise en charge du transport).
Contact : ☎ 06 50 99 83 74
pcarlavan@gmail.com

Cherche 10 tonnes de **foin** de prairie, 10 tonnes de luzerne et 10 tonnes de paille.
Contact : Bruno Pirson
☎ 04 68 31 41 03

♦

Vends motteuse électrique 380 V marque Germinal 750 €.
Contact : Bernard BONNIN
☎ 04 68 24 80 93

♦

Vends broyeur d'accotement ORSI 139 – Etat neuf.
Contact : M. Thibault
☎ 06 19 32 45 99

♦

Vends luzerne 1ère et 2ème coupe en balles rondes 120 X 120 + petites balles de luzerne + graines de luzerne.
Contact : Guy Delrieu
☎ 04 68 69 44 63

♦

Vends Céréales AB : Avoine rouge : 2T - Orge : 5 T - Mélange pois/orge : 3T – Pois protéagineux : 800 kg.
Contact :
François Gardey de Soos
☎ 04 68 78 15 17

♦

Vends luzerne 1ère et 2ème coupe en balles rondes , céréales fourragères (triticale, orge), livraison possible
Contact : T. Bonhomme
☎ 04 68 69 44 55

♦

Vente annuelle de génisses et vaches de renouvellement de race gasconne. Site de MIREPOIX et PLAVILLA.
Contact : Muriel Bersans
☎ 05 61 68 62 22

Biocivam 11

Chambre d'Agriculture
ZA de Sautès à Trèbes
11878 Carcassonne Cédex 9
Téléphone : 04 68 11 79 38
Télécopie : 04 68 78 75 37
Messagerie : biocivam.11@orange.fr

Comité de rédaction

Rédaction des articles de ce numéro :
Carole Calcet, Max Haefliger

Mise en page :
Laurence Jacques

DOSSIER AIDE REGIONALE A LA CERTIFICATION
Nouveau délai pour envoyer vos dossiers :
31 octobre 2009

Retrouvez-nous sur le web

www.bio-aude.com

FORMATION PHYTOTHÉRAPIE – AROMATHÉRAPIE EN ÉLEVAGE
LES 12 PLANTES MAJEURES ET LEUR UTILISATION
MARDI 3 ET MERCREDI 4 NOVEMBRE 2009 À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

De plus en plus sensibles aux problèmes de résidus et toxicité des médicaments employés en élevage, vétérinaires et éleveurs se montrent intéressés par des alternatives ou moyens complémentaires plus naturels parmi lesquels la phytothérapie et l'aromathérapie.
L'enjeu de cette formation est de présenter aux éleveurs les principales plantes utilisables en élevage ainsi que leur mode d'emploi. Grâce aux études modernes de biochimie et de pharmacologie, on connaît maintenant les vertus thérapeutiques certaines d'un grand nombre de plantes.
Nous avons sélectionné les 12 plantes majeures pour une première approche de la phytothérapie (achillée artichaut, souci, cassis, chardon marie, consoude, echinacée, gentiane, ortie, pissenlit, prêle, romarin, thym), ainsi que les 12 huiles essentielles les plus utilisées en élevage (basilic tropical, eucalyptus radié, laurier noble, lavandin super, menthe poivrée, niaouli, origan, palmarosa, pin sylvestre, ravintsare, tea tree, thym).

Intervenante : Françoise Heitz, vétérinaire et intervenante du GIE Zone Verte, qui était déjà intervenue l'automne dernier à Carcassonne en formation FCO.

1er jour :

- **Principes de base (éléments de botanique, galénique)**
- **Rappels des grands principes de l'aromathérapie : principes actifs, chimiotype**
- **Comment utiliser des produits de qualité en phytothérapie et aromathérapie vétérinaire**

2ème jour :

- **Etude détaillée des plantes majeures en médecine vétérinaire en phytothérapie et en aromathérapie.**

Formation en alternance : apports théoriques et études de cas concrets, appréciation olfactive et sensible de la qualité des huiles essentielles, mise en situation pratique dans les élevages et mise en commun des expériences de chacun.

Formation réservée à nos adhérents. Frais d'inscription pour les non-adhérents : 60 € Attention : les places sont limitées et les éleveurs à titre principal ou secondaire sont prioritaires.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au 04 68 11 79 38.